**COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS**
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE**
**D'OTTONVILLE – RICRANGE**

Réuni en session ordinaire

# Le lundi 14 septembre 2026 A 20H00

## Etaient présents :

Mesdames : LENHARD Mireille, TUTIN Fabienne, ZANNIER Carine, SCHMITT Christelle

Messieurs : SIMON Gérard, BECKERICH Jacky, HESTROFFER Jérémy, DIEDRICH Joël, WEBER Fabrice, MULLER Martin

Étaient absents excusés : CARTILLONE Cassandra (pouvoir donné à Carine ZANNIER),

Etait absent :

Secrétaire de séance : Laetitia JEDAR

Monsieur le maire a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal

- **Point n°1** : Désignation d'un correspondant incendie et secours
- **Point n°2** : Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2025
- **Point n°3** : Projet immobilier
- **Point n°4** : Approbation de l'avis de la 4C sur la demande de résiliation de bail du lot n°2
- **Point n° 5** : SAFER : convention de mise à disposition d'immeubles ruraux et autorisation de publicité d'appel de candidatures d'un bien foncier.

- Approbation du procès-verbal du dernier Conseil Municipal :

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 29/06/2026 a été adressé à l'ensemble des membres du Conseil Municipal par voie électronique le 03/07/2026.

En l'absence de remarques ou demande de modification, le procès-verbal est approuvé.

## Point 1 : Désignation d'un correspondant incendie et secours

VU l'article D731-14 du code de la sécurité intérieure ;
VU l'article 13 de la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 ;
CONSIDERANT qu'il incombe au Maire de désigner au sein du Conseil Municipal un correspondant incendie et secours ;

Monsieur HESTROFFER Jérémy est désigné correspondant incendie et secours pour la durée du mandat.
Son nom sera communiqué au représentant de l'Etat dans le département ainsi qu'au président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours.

Pour : 11(dont 1 pouvoir), Contre : 0, S'abstient : 0

Point adopté à l'unanimité des membres présents

## Point 2 : Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2025

Après avoir fait part aux membres du Conseil Municipal du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2025 du Syndicat Mixte des Eaux de Boulay,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'année 2025 du Syndicat Mixte des Eaux de Boulay.

Le rapport est mis à la disposition du public en Mairie et consultable aux jours et heures d'ouverture de la Mairie.

Pour : 11(dont 1 pouvoir), Contre : 0, S'abstient : 0

Point adopté à l'unanimité des membres présents

## Point 3 : Projet immobilier

Rapport de Monsieur le Maire :
L'année dernière, Monsieur le Maire avait proposé d'envisager de créer une maison pour seniors.
Il demande l'avis du Conseil Municipal pour avancer sur le sujet, sachant qu'il a trouvé 3 terrains sur lesquels le projet pourrait être envisagé et sur lesquels un CU opérationnel positif a été établi.
Entre temps les propriétaires d'un des terrains de 14 ares environ, a été reçu par Monsieur le Maire pour discuter de l'éventualité d'acheter le terrain par la commune. Les propriétaires ont fait une offre.
L'achat pourrait être envisagé si le Conseil Municipal donne son accord de principe pour le projet et si le terrain est apte à recevoir une telle construction après étude de sol.
Ce projet a pour but de favoriser l'accueil de nouveaux habitants en libérant les anciennes maisons et permettre aux anciens de rester au village dans des logements adaptés.
Monsieur le Maire proposera de financer le terrain par le biais de l'EPFL.
La parcelle étant inondable, il faudra également palier à ce problème via l'EPAGE des 3 Nieds.

Le Conseil Municipal souhaite savoir si d'autres terrains seraient susceptibles d'accueillir le projet et se pose la question de la viabilité du projet (les seniors emménageraient-ils dans ces logements ?).
Le projet pourrait-il éventuellement être modifié pour en faire des logements pour les jeunes ?

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal EMET un avis favorable au projet et charge Monsieur le Maire de se rapprocher de MATEC pour l'étude de sa faisabilité.

Pour : 8(dont 1 pouvoir), Contre : 2, S'abstient : 1

Point adopté à la majorité des membres présents

## Point 4 : Approbation de l'avis de la 4C sur la demande de résiliation du bail du lot n° 2

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que la 4C s'est réuni le 4 septembre 2026 pour étudier la demande du locataire du lot n° 2 qui souhaite résilier son bail.
Après avoir donné lecture du compte-rendu de la réunion de la 4C du 04/09/2026,
Considérant que la 4C a émis un avis défavorable à la demande de résiliation du bail de chasse du lot n° 2,
Le Conseil Municipal APPROUVE la décision de la 4C et EMET un avis défavorable à la demande de résiliation du locataire du lot n°2.

Pour : 11(dont 1 pouvoir), Contre : 0, S'abstient : 0

Point adopté à l'unanimité des membres présents

## Point 5 : SAFER : convention de mise à disposition d'immeubles ruraux et autorisation de publicité d'appel de candidatures d'un bien foncier.

Le Maire demande à l'assemblée, l'autorisation de signer un accord avec la SAFER pour l'autoriser à attribuer les terres agricoles de la commune pour une mise à la location.
Les parcelles concernées sont les suivantes :

- Section 2 n° 26
- Section 5 n° 20

Pour un total de 5,96 Ha.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE

- De confier à la SAFER le soin de la location des parcelles sises section 2 n°26 et Section 5 n°20
- De contracter une location en CMD « mise à disposition » par la SAFER
- De fixer le prix à l'hectare à 100€ indexé sur l'indice des fermages, pour les nouvelles locations

Pour : 11(dont un pouvoir), Contre : 0, S'abstient : 0

Point adopté à l'unanimité des membres présents

- Questions diverses :

Le repas des anciens aura lieu le 4 octobre 2026

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h45.

Ordre du jour délibéré ce jour par l'ensemble des personnes présentes :

Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal

- **Point n°1** : Désignation d'un correspondant incendie et secours
- **Point n°2** : Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2025
- **Point n°3** : Projet immobilier
- **Point n°4** : Approbation de l'avis de la 4C sur la demande de résiliation de bail du lot n°2
- **Point n° 5** : SAFER : convention de mise à disposition d'immeubles ruraux et autorisation de publicité d'appel de candidatures d'un bien foncier.

| | | |
|---|---|---|
| **BECKERICH Jacky** | **ZANNIER Carine** | **HESTROFFER Jérémy** |
| **CARTILLONE Cassandra** *Absente (pouvoir à Carine ZANNIER)* | **LENHARD Mireille** | **MULLER Martin** |
| **DIEDRICH Joël** | **SIMON Gérard** | **TUTIN Fabienne** |
| **WEBER Fabrice** | **SCHMITT Christelle** | |